

La maternelle dans le viseur

La rentrée 2019, en maternelle, sera marquée par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, censée participer à la réduction des inégalités scolaires. Mais on voit mal comment cette mesure pourrait améliorer des conditions de scolarisation dégradées, quand 97,2 % d'une classe d'âge fréquente déjà la petite section. A Mayotte et en Guyane, elle est un véritable enjeu et les 100% ne seront pas atteints, faute de créations de classes et de locaux. Dans le même temps, la scolarisation des moins de trois ans, pilier de la réussite scolaire pour les élèves des familles les plus éloignées de la culture scolaire, stagne à moins de 12 % d'une classe d'âge.

Une école publique affaiblie

L'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans se traduit donc essentiellement par un cadeau à l'école privée, à hauteur de 150 millions d'euros. Pas de quoi inverser le sous-investissement dans une maternelle publique en sureffectifs, en manque de locaux et de matériels adaptés, ni d'améliorer les conditions de scolarisation ou la formation des personnels.

En matière de relation école-familles, le contrôle administratif de l'assiduité se substitue au rapport de confiance, fondé sur la libre adhésion des parents. Les seuls aménagements possibles sont à l'initiative des familles, pour les élèves de petite section, sur les heures de classe l'après-midi. Il appartient au directeur après consultation de l'équipe éducative de transmettre un avis à l'IEN qui statuera. Si cela a le mérite de clarifier les responsabilités, cette mesure rigidifie les organisations possibles. Les évolutions et adaptations sont rendues plus compliquées et les procédures sont chronophages, notamment pour les directeurs ou directrices. Les rentrées échelonnées ou adaptées ne sont pas envisagées, les problématiques de locaux ignorées. L'identité de la maternelle, sa capacité à s'adapter aux besoins et aux rythmes du jeune élève, à prendre en compte le contexte social et culturel d'une première scolarisation, sont remises en cause.

Le retour de la primarisation

Les objectifs assignés à la maternelle par la circulaire de rentrée 2019 relèvent des mêmes contradictions entre ambitions et réalisations. L'insistance en faveur de la sécurité affective des élèves dépend du seul « discours positif » des enseignantes. Elle ne s'accompagne d'aucune mesure de nature à améliorer les conditions d'accueil. Tournant le dos à l'ambition et aux équilibres des programmes 2015, les missions sont réorganisées prioritairement autour de la phonologie enseignée dès la PS, du vocabulaire et de la « préparation aux apprentissages fondamentaux ». Ce retour à la primarisation produit des effets bien connus : construction précoce de la « difficulté scolaire » et renforcement des inégalités scolaires.